

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS170

présenté par  
M. Issindou, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

I. - A l'alinéa 12 , substituer au mot :

« suivant »,

les mots :

« à compter de »

II. - En conséquence, procéder à la même substitution, à l'alinéa 17

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel